

**VILLE DE
MONT DE MARSAN****ARRETE DU MAIRE
N°2025/0128****SERVICE EMETTEUR**Relations citoyennes et vie
participative**OBJET :**Désignation d'un président suppléant du conseil local de
sécurité et de prévention de la délinquance**Nomenclature Acte :**

5.4 Délégation de fonctions

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,**Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L132-4;**Vu** l'arrêté n° 2025/0068 en date du 10 janvier 2025 portant composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;**Considérant** que le maire, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, peut désigner un adjoint au maire ou conseiller municipal pour le représenter au sein de cette instance;**A R R E T E****Article 1 :** Madame Catherine Picquet 8^{ème} adjointe au Maire en charge de la Sécurité, est désignée présidente délégué du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.**Article 2 :** Madame Catherine Picquet 8^{ème} adjointe au Maire, dispose de tout pouvoir pour convoquer et présider le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, signer tout courrier, rapport, procès-verbal ou compte rendu retraçant les débats, avis et décisions émis par cette instance.**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département, mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Mont de Marsan et notifié à l'intéressée.**Fait à Mont de Marsan,****Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan**

Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le 28/01/2025

ID : 040-214001927-20250120-AR2025_0128-AR

